

LES CAVES DU NORD SÉLECTIONNÉES AU LOTO DU PATRIMOINE

Le 4 septembre dernier, la Fondation du patrimoine a retenu le site des Caves du Nord, situées dans le Parc de Maisons-Laffitte, pour le Loto du patrimoine. Une partie des recettes permettra de financer la restauration, estimée à environ 1,5 million d'euros, lancée fin 2022 par l'Association Syndicale du Parc (ASP) et soutenue par la Ville.



Vue générale des Caves du Nord

100 sites départementaux de métropole et d'outre-mer ont été retenus pour le **Loto du Patrimoine**, un jeu de loto créé dans le cadre de la Mission Patrimoine de Stéphane Bern par la Française des Jeux afin de récolter des fonds destinés à la Fondation du patrimoine pour assurer l'entretien de monuments considérés comme étant en péril. **Dans les Yvelines, seules les Caves du Nord de Maisons-Laffitte ont été sélectionnées.**

L'Entrée du Roi ou les Pavillons du Nord (1660-1670)

Édifié à partir de 1660, cet ensemble extrêmement complexe concrétise la création de la Capitainerie des chasses de Maisons. Il s'agit d'un **grandiose relais de chasse** avec pavillons de vénerie et fauconnerie. Il servait aussi à préserver l'accès au domaine des intrus et bêtes fauves par les postes de gardes et l'immense fossé. Ouvrant par des portes monumentales avec des grilles, ladite « Entrée du roi » s'articulait autour d'un grand fossé ou « saut de loup » entouré d'une muraille. Les pavillons ont disparu par vétusté, sauf le pavillon Bourdaloue. Les fossés ont été comblés hormis le cercle actuel cantonné de deux bastions qui servaient de chenil.

Actuellement l'endroit est dédié au cheval. La maçonnerie extrêmement soignée, avec un décor en « Gogotte »

ou grès très coûteux a souffert du développement de la végétation. Les terrasses des bastions ne sont plus étanches.

Une préservation nécessaire pour garantir la pérennité des activités

Classées en totalité auprès des Monuments Historiques en 1981, les Caves du Nord font l'objet depuis fin 2022 d'une **profonde restauration lancée par l'ASP avec le soutien financier de la Ville ainsi que celui de la DRAC, de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines.** Le projet dont les travaux devraient s'étaler sur les 4 à 5 prochaines années, permettra de maintenir une activité hippique au sein du fossé circulaire, de mettre en valeur le site par une mise en lumière des éléments conservés et d'ouvrir au public le bastion sud avec une exposition permanente sur l'histoire et la compréhension du site.



Carte du domaine de Maisons levée pour le comte d'Artois en 1778, Archives Nationales



Mur en « Gogotte »

RENSEIGNEMENTS

www.fondation-patrimoine.org

Pour aller plus loin : B. Vivien, « Les entrées du domaine de Maisons jusqu'en 1777 », Bulletin de la S.A.C.M. n° 4, 2009, p. 7-41.